

Portant validation des devis des Compagnies pour l'ensemble des prestations des spectacles du festival Côté Cour – Côté Jardin.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu les devis des compagnies pour l'ensemble des prestations des spectacles du festival Côté Cour – Côté Jardin.

Considérant que les propositions des compagnies sont les mieux disantes.

DÉCIDE :

De valider les devis des compagnies pour l'ensemble des prestations des spectacles du festival Côté Cour – Côté Jardin d'un montant de 19.329,80 € HT selon détail ci-dessous :

- Cirque la Compagnie, spectacle « L'Avis bidon – Face A » : 3300,00 HT
- La Rue's Production, spectacle « Virils » : 1700,00 € HT
- Le Grand Colossal Théâtre, spectacle « Jean-Claude dans le ventre de son fils » : 2600.00 HT
- Compagnie Si Seulement, spectacle « Ven » : 1600,00 HT
- Ô Captain mon capitaine, spectacle « Queen A Man » : 3150,00 HT
- Les Colporteurs, spectacle « Toyo » : 612,50 HT
- Duo Kilombo, spectacle « Étranges Étrangers » : 1300,00 HT
- Cie l'Envers du monde, spectacle « Les petites casseroles que tu trimballes » : 2200,00 HT
- Cie Les Mélangeurs, spectacle « Fa » : 2867,30 HT